

de labourer les terres incultes qui sont les plus prochaines de celles qu'ils ont déjà mises en culture.

Il observera que l'un des plus grands besoins du Canada est d'y établir des manufactures et d'y attirer des artisans pour les choses qui sont nécessaires à l'usage de la vie, car jusques ici il a fallu porter en ce pays-là des draps pour habiller les habitans, et même des souliers pour les chausser, soit qu'étant obligés de cultiver la terre pour leur substance et celle de leurs familles, ils en aient fait leur seule et leur plus importante occupation, soit par le peu de zèle et d'industrie de ceux qui les ont gouvernés jusques à présent. C'est pourquoi il examinera tous les moyens que l'on pourra embrasser pour l'introduction d'une chose si utile au dit pays, à laquelle Sa Majesté contribuera par l'ouverture de ses coffres, étant bien persuadée qu'elle ne saurait employer une bonne somme d'argent à un meilleur usage.

L'éducation des enfans étant le premier devoir des pères à leur égard, le dit Sieur Talon les excitera à leur inspirer la piété et une grande vénération pour les choses qui concernent notre religion (quoique le Sieur évêque de Pétrée et les Jésuites s'y appliquent avec beaucoup de fruit), et ensuite beaucoup d'amour et de respect pour la personne royale de Sa Majesté et après à les accoutumer de bonne heure au travail. Car on a toujours fait une expérience certaine que la fainéantise des premières années de la vie est la véritable source de tous les désordres qui la traversent, au lieu que l'application produit un effet contraire parmi ceux qui évitent l'oisiveté dans ces premiers temps.

L'expédition contre les Iroquois étant achevée, le Roi désire que le dit Sieur Talon invite les soldats, tant du régiment de Carignan que des quatre compagnies d'infanterie, qui ont passé d'abord en Amérique, sous le comman-

dement du Sieur de Tracy, à demeurer dans le pays, en faisant à chacun d'eux une légère gratification au nom de Sa Majesté pour leur donner plus de moyen de s'y établir et leur procurer même des anciens habitans quelques terres défrichées, outre celles qu'il pourra leur accorder pour les mettre en culture.

Par un arrêt du conseil que le Sieur évêque de Pétrée, qui travaille avec beaucoup de zèle et de ferveur à l'avancement et la perfection du christianisme de la Nouvelle-France, emporta le dernier voyage qu'il fit à la cour, le Roi établit des dismes sur le fruit de la terre et lui permit et à son clergé de lever le 20<sup>e</sup> pour aider à la subsistance du séminaire et des ecclésiastiques qui font les fonctions curiales à Québec, Montréal, Trois-Rivières et autres habitations de la colonie, Sa Majesté estimant alors que cette charge ne seroit pas grande aux dits habitans, attendu même que l'Eglise prenne le onzième pour la disme en la plupart des lieux du royaume, néanmoins son intention est que le dit Sieur Talon examine avec les dits Sieurs de Tracy et de Courcelles si effectivement cet établissement est trop onéreux au pays, parce qu'en ce cas, il faudroit voir le tempérament que l'on y devoit apporter, et que Sa dite Majesté contribueroit plutôt d'ailleurs à l'entretien du dit séminaire et des prêtres qui le composent.

Par tous les rapports qui ont été faits du Canada, il est constant qu'il s'y trouve une très grande quantité de bois propre à toute sorte d'usages, et même à la construction de toutes les parties d'un vaisseau, et qu'il y a des arbres de la grosseur et de la hauteur nécessaires pour master. Et comme c'est un trésor qu'il faut soigneusement conserver pour avec le temps dresser quelques ateliers pour y bâtir des navires pour le Roi, il sera bon, lorsqu'il se fera quelque nouveau défrichement, d'empêcher l'abatis du bois qui sera de la plus belle venue et que l'on pourra